

COMMISSION DES FINANCES

Séance du vendredi 16 février 1923.

La Séance est ouverte à 16 heures sous la Présidence de M. DE SELVES, Vice Président.

PRESENTS : MM. DE SELVES. HENRY BERENGER. JEANNENEY.
LEON PERRIER. LE GENERAL HIRSCHAUER.
BOIVIN CHAMPEAUX. BLAIGNAN. DAUSSET.
HENRI ROY. PAUL DOUMER. G. CHASTENET.
LE COLONEL STUHL. R. G. LEVY. RENE RENOULT.
LUCIEN HUBERT. RENE BESNARD. FRANCOIS
MARSAL. REYNALD. LEBRUN. SERRE. BUSSON-
BILLAULT. BIENVENU MARTIN. PASQUET.
DEBIERRE.

COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT
AU SUJET DE LA REUNION DE LA COMMISSION
D'AUJOURD'HUI -

M. LE PRESIDENT fait connaître que M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, retenu à Londres par les négociations qu'il y poursuit avec le gouvernement anglais, au sujet de l'utilisation pour les besoins de l'armée franco-belge du bassin de la Ruhr des chemins de fer de la zone de la rive gauche du Rhin, occupée par les troupes britanniques, ne pourra être entendu aujourd'hui par la Commission sur le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1922 au titre du budget annexe des chemins de fer de l'Etat et au titre du budget général (Ministère des Travaux Publics); mais que M. LE MINISTRE DES FINANCES a demandé à venir s'ex-

pliquer sur le projet de loi autorisant l'émission et le renouvellement de valeurs du Trésor à court terme pendant l'année 1923. C'est donc principalement pour entendre M. LE MINISTRE DES FINANCES que la Commission est réunie aujourd'hui.

COMMUNICATION RELATIVE AU PROJET
DE LOI SUR LES VESTIGES ET SOUVENIRS DE
GUERRE -

M. G. CHASTENET.- Je dois présenter à la Commission un avis sur le projet de loi, adopté par la Chambre, sur les vestiges et souvenirs de guerre. Mais après le dépôt du rapport fait sur le fond du projet au nom de la Commission de l'enseignement, les deux Ministères des Finances et des Beaux-Arts se sont mis d'accord pour demander que de profonds remaniements fussent apportés au texte soumis à la Haute-Assemblée. Dans ces conditions, il me semble qu'avant d'émettre mon avis sur le projet, la Commission des Finances devrait attendre que la Commission de l'enseignement se fût prononcés sur la nouvelle rédaction proposée par les deux Ministères intéressés (Assentiment).

M. LE PRESIDENT.- La Commission vous charge de vous mettre en rapports à ce sujet avec la Commission de l'enseignement (Approbation).

AVIS SUR LE PROJET DE LOI RELATIF
AUX LIGNES DE LEROUVILLE à NOVEANT et DE
CHALIGNY à BLAINVILLE -

M. JEANNENEY donne lecture d'un avis sur le projet de loi, adopté par la Chambre, ayant pour objet de déclarer d'utilité publique les lignes de Léroville à Novéant et de Chaligny à Blainville et d'approuver une convention passée avec la Compagnie de l'Est pour la concession de diverses lignes .

L'avis est favorable à l'adoption du projet de loi.
Il est approuvé par la Commission.

L'AUDITION DE M. LE MINISTRE
DES TRAVAUX PUBLICS SUR LE PROJET DE
LOI OUVRANT DES CREDITS AU BUDGET AN-
NEXE DES CHEMINS DE FER DE L'ETAT ET AU
BUDGET GENERAL (Ministère des Travaux
Publics) -

Sur la demande de M. JEANNENEY, il est décidé que M. LE PRESIDENT priera M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, de bien vouloir venir devant la Commission dès le début de la semaine prochaine pour être entendu sur le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1922 au titre du budget annexe des chemins de fer de l'Etat et au titre du budget général (Ministère des Travaux Publics). Cette affaire est, en effet, très urgente.

QUESTIONS A POSER A M. LE MINISTRE
DES FINANCES -

M. LE RAPPORTEUR GENERAL donne lecture d'une lettre

qu'il a adressée à M. LE MINISTRE DES FINANCES pour protester contre l'absence de renseignements où son administration laisse la Commission touchant la situation financière actuelle.

Nous n'avons même pas, ajoute M. LE RAPPORTEUR GENERAL, le tableau des recettes et des dépenses publiques en 1922; comment, dans ces conditions, pourrions-nous nous prononcer en connaissance de cause sur le projet de loi autorisant l'émission et le renouvellement de valeurs du Trésor à court terme pendant l'année 1923?

D'autre part, j'avais demandé au MINISTERE DES FINANCES des renseignements sur la situation des divers comptes spéciaux, je n'ai pas reçu ces renseignements.

Je signale enfin que les comptes des années de guerre ne sont pas encore apurés. Le précédent Gouvernement avait saisi la Chambre d'un projet de loi tendant à faciliter leur apurement; la Commission du règlement des comptes définitifs, à qui ce projet avait été renvoyé, n'a pas encore présenté son rapport. Nous pourrions demander à M. LE MINISTRE DES FINANCES de hâter la sortie de ce rapport (Adhésion).

Il est décidé que des questions seront posées à M. LE MINISTRE DES FINANCES, au nom de la Commission, sur les différents points qui viennent d'être abordés par M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

La Commission entend M. DE LASTEYRIE, MINISTRE DES FINANCES, sur le projet de loi, adopté par la Chambre, autorisant l'émission et le renouvellement de valeurs du Trésor à court terme pendant l'année 1923.

AUDITION DE M. LE MINISTRE
DES FINANCES SUR LE PROJET DE LOI
AUTORISANT L'ÉMISSION ET LE RENOU-
VELLEMENT DE VALEURS DU TRÉSOR A
COURT TERME -

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur le Ministre, vous avez manifesté le désir d'être entendu par la Commission des finances au sujet du projet de loi relatif à l'émission de bons jusqu'à concurrence d'un chiffre de 13 milliards. La Commission des finances a déféré à votre désir et sera très heureuse de vous entendre.

Je ^{vais} vous donner la parole tout de suite pour exposer les raisons qui vous amènent devant nous. A la suite de votre exposé, M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL et divers collègues vous poseront quelques questions sur le sujet qui motive votre venue.

M. LE MINISTRE.- Je commence par vous remercier, Messieurs, d'avoir bien voulu m'accorder aujourd'hui quelques instants d'entretien. Je crois d'ailleurs que mon désir s'était rencontré avec le vôtre, car j'ai reçu hier une lettre de votre Commission à laquelle je n'ai pas encore répondu, faute de temps, et qui me posait un certain nombre de questions. Mais je suis à votre disposition pour m'expliquer sur le projet qui motive l'audition d'aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Il nous serait difficile de vous entendre, Monsieur le Ministre, sur d'autres sujets que celui de notre demande, car en ce moment il y a séance publique et on y discute de graves questions,

celle des zones franches et celle de la loi militaire. Si vous le voulez bien, nous remettrons donc à une séance ultérieure, que nous fixerons le plus tôt possible, l'examen des autres questions.

M. LE MINISTRE.- J'ai demandé au Parlement l'autorisation de pouvoir procéder à une émission nouvelle et de pourvoir aux besoins généraux de l'exercice 1923 pour un montant total d'obligations qui ne pourrait dépasser 13 milliards. La question se pose de la façon suivante :

D'abord, nous vivons actuellement sous le régime des douzièmes provisoires et ainsi je n'ai eu d'autorisation de procéder à des opérations de trésorerie que pour les deux premiers mois de l'exercice, c'est-à-dire janvier et février. Or, je vais avoir, dès le début de mois de mars, une grosse opération de trésorerie qu'il me faut préparer dès maintenant. Vous savez qu'en 1921, il a été procédé à une émission de bons 6 % qui a eu un grand succès, puisqu'elle a atteint environ 5.600 millions. Ces bons, qui avaient été émis à la date du 6 juin 1921, viennent déjà à expiration et devront être remboursés ou renouvelés à la date du 6 juin 1923, c'est-à-dire dans un peu plus de trois mois. Or, dans l'état actuel de la trésorerie, vous concevrez qu'il me soit impossible d'envisager le remboursement à échéance d'une somme de cette importance. Par conséquent, je suis obligé de me préoccuper dès maintenant de cette question pour assurer le renouvellement de ces bons et éviter ainsi d'avoir à effectuer le remboursement.

Or, ces bons vont être escomptables trois mois avant leur échéance, c'est-à-dire à partir du 6 mars 1923; sous peine de voir ces bons s'entasser dans les portefeuilles des banques et notamment de la Banque de France, de voir centraliser dans les banques ces bons présentés au remboursement, je suis bien obligé, avant la date du 6 mars, de mettre debout une combinaison financière me permettant d'assurer leur renouvellement. Pour réaliser cette opération, je suis un peu à l'avance et de fixer à une quinzaine le nombre de jours bien obligé de la prévoir nécessaires pour achever les conversations auxquelles je viens de procéder avec la Banque de France et avec les Etablissements.

Il est bien évident que ce délai de 15 jours n'est nullement exagéré. Je n'aurais pas eu besoin de venir devant vous et de vous demander cette autorisation, si nous avions été sous le régime normal de la loi de finances, attendu que, par une loi de finances, vous aviez accordé à mon prédécesseur, pour le budget de 1922 un montant d'émission fixé au total à 16 milliards, dont 8 milliards pour le budget ordinaire et 8 milliards pour les dépenses recouvrables, Sur ces 16 milliards, je n'ai émis en fait que 9 milliards environ.

Cette année, étant sous le régime des douzièmes provisoires, je suis obligé de vous demander l'autorisation d'effectuer l'opération des 6 %. Et à cette occasion, je vous demande de fixer le montant maximum des émissions auxquelles vous voudrez bien m'autoriser dans l'année. Je vous le demande dès maintenant, étant données les difficultés devant lesquelles je me trouve et au sujet desquelles je m'expliquerai à nouveau quand vous le voudrez. Si, à l'occasion de cette opération, je peux avoir

une certaine quotité d'argent frais, je n'en serai pas fâché !

De plus, il est d'une politique sage que nous n'ayons pas à des intervalles trop fréquents, de nouvelles discussions sur le montant de ces émissions. Il est certain que dès que des projets de cette nature sont lancés en circulation, ils sont tout de suite transformés et on y voit les germes de grosses opérations qui ne sont nullement dans mes intentions actuellement. Les journaux, bien que je les ai réunis pour leur expliquer l'opération, parlent d'un emprunt de 13 milliards. Il n'a jamais été dans ma pensée d'effectuer dans cette période un emprunt de consolidation quelconque qui serait voué à un insuccès complet, attendu que les opérations de cette nature et de cette importance doivent être faites dans une période de calme. Autant j'ai grande confiance que les opérations de la Ruhr seront de nature à nous apporter un soulagement véritable, autant la situation sur le Rhin et en Orient, la situation générale, dans le monde, est une situation qui offre certains éléments de trouble et d'inquiétude. Ce n'est donc pas le moment de procéder à des opérations de cette nature. Ce que je vous demande, c'est une autorisation maximum, dont je n'ai nullement l'intention d'abuser dès maintenant. C'est une autorisation qui sera réalisée au fur et à mesure des besoins.

Vous avez remarqué certainement que l'année dernière, mon honorable prédécesseur vous avait demandé 16 milliards et que sur ces 16 milliards, j'en ai émis 9. Cette fois, je me contente de vous demander 13 milliards attendu que je suis convaincu que je finirai par me met-

tre d'accord avec la Chambre des Députés pour réaliser presque complètement l'équilibre de 1923. J'espère donc que le déficit que nous avons sera peut-être supprimé, en tout cas très diminué. J'estime que le chiffre de 13 milliards est un chiffre maximum que très vraisemblablement je n'aurai pas à atteindre.

Je ne crois pas déborder de mon sujet en vous disant qu'actuellement j'éprouve des difficultés de trésorerie nationale et des bons du trésor. Il est certain que nous assistons depuis six mois à un relèvement du taux de l'intérêt de l'argent. Le jour où nous discuterons la question, j'apporterai à ce sujet des chiffres éloquentes; j'ai été obligé de relever d'un demi-point le taux des bons. Je ne l'ai fait qu'après bien des hésitations parce que je me rends compte des répercussions de l'élévation du taux des bons. Mais je l'ai fait sous l'empire de nécessités impérieuses.

J'espère que l'émission des bons de 6 % au mois de mars me permettra de me procurer une certaine quantité d'argent frais.

En terminant, je n'ai pas besoin de dire devant un auditoire aussi averti que la Commission des finances, qu'une opération de cette nature n'a aucune espèce de rapport avec la Ruhr. On y a fait allusion à la Chambre des Députés et dans certaines feuilles; on a dit que le Gouvernement était entraîné par ses opérations dans la Ruhr, à prévoir des possibilités d'emprunts nouveaux. Il n'y a pas un mot d'exact. Je ne puis vous donner qu'un seul chiffre aujourd'hui, c'est le cahier de crédits supplémentaires que nous allons déposer pour la Ruhr. Pour les mois de janvier, il s'agit d'un mon-

tant de 95 millions, y compris le fonds de roulement des chemins de fer, pour 30 millions. Tel est l'ordre de grandeur des dépenses sur lesquelles nous sommes obligés de tabler présentement en ce qui concerne la Rhur, à un moment où nous n'avons rien que des dépenses et pas encore de recettes; en effet, c'est à peine si, depuis quelques jours, nous commençons du côté des douanes, à faire des encaissements.

Voilà les quelques explications que je crois pouvoir fournir. Je suis à votre disposition pour toutes autres explications.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez dit que parmi les motifs qui vous ont déterminé à déposer le projet de loi, il y avait l'obligation de rembourser au mois de mars, des bons arrivés à échéance. Pour quelle somme ?

M. LE MINISTRE.- Non pas en mars, mais en juin, et pour une somme de 5.600 millions. Seulement, ces bons vont devenir ce qu'on appelle du papier court et par conséquent escomptables à la banque dans un délai de trois mois avant leur échéance. Par conséquent, mon opération doit être préparée avant le 6 mars, moment où tout le papier s'embusquera dans les banques.

M. JEANNENEY.- Ils sont en sus des 13 milliards ?

M. LE MINISTRE.- Non compris.

M. LE PRESIDENT.- Parmi les causes qui motivent la demande de 13 milliards, le ministre avait parlé de bons à échanger. Je demande si le total de ces bons s'impute sur les 13 milliards.

M. LE MINISTRE.- Nullement, mais y compris les autorisations d'émissions que vous avez bien voulu m'accorder pour janvier et février, et dont il n'avait pas encore été fait état. Ici, qu'on me permette une petite explication complémentaire.

On m'a fait remarquer que je vous demandais l'autorisation globale pour 13 milliards. Mais une distinction est prévue entre le Budget ordinaire et le budget des dépenses recouvrables. D'accord avec la Chambre des Députés, j'ai voulu rester dans le cadre général de la loi.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Jen'ai pas d'objections à faire sur le fond de l'opération qui reste dans le cadre général des articles 210 et 211 du projet de budget déjà voté par la Chambre des Députés et transmis au Sénat. Il faut y joindre le projet de budget des dépenses recouvrables qui n'est pas encore en discussion et pour lequel M. LE MINISTRE nous demande également 8 milliards de francs. Cela fait les 16 milliards dont il a parlé dans l'exposé des motifs. Il en disjoint les 3 milliards soumis, pour l'équilibre, à l'examen de la Chambre des Députés. Il nous demande 13 milliards. Quant au cadre général, je n'ai pas d'objections graves à faire à cette proposition, étant donné qu'elle réitère des propositions antérieures que l'assemblée a votées.

Mais j'ai un certain nombre d'éclaircissements à demander parce que, malgré tout, ce projet, nous arrive sous une forme un peu inattendue. Je voudrais d'abord demander à l'honorable Ministre des finances de distinguer entre les deux articles. Vous avez deux opérations

très distinctes; d'une part, une autorisation au Ministre des finances de pourvoir au remboursement des valeurs à court terme venant à échéance en 1923 par l'émission de nouvelles valeurs également à court terme. Vous envisagez le renouvellement, mais, par le fait, vous n'avez pas besoin pour cela de l'argent proprement dit, puisque vous envisagez que les bons seront remplacés par d'autres bons. Mais vous voulez éviter la fuite de l'escompte dans les banques et vous nous proposez de brusquer le mouvement. Nous verrons tout à l'heure si l'on n'aurait pas pu attendre quelques jours. Ensuite, vous faites une autre opération d'autorisation au Ministre des finances d'émettre : 1° pour 5 milliards de valeurs à court terme au titre du budget général ; 2° pour 8 milliards de valeurs à court terme au titre du budget spécial.

Pourquoi avez-vous éprouvé le besoin, 12 jours avant le prochain douzième provisoire qui viendra en discussion le 28 février, de lancer ce projet de loi dans la circulation avec une telle rapidité? Bien que ce fut au commencement de mars que vous pouviez envisager le commencement des escomptes de la banque de France et des établissements et qu'il s'agissait de 5.851 millions, vous disposiez, jusqu'au 1er mars de 4 milliards que nous vous avons autorisés par les deux douzièmes provisoires de janvier et de février. Vous ne vous êtes pas servi de cette facilité, comme vous le reconnaissez dans votre exposé des motifs. Vous dites que c'est parce que vous ne vouliez pas gêner l'émission du Crédit National qui se faisait à ce moment et qui était de trois milliards. Il aurait donné trois milliards d'argent frais. C'est bien, mais je trouve que c'est tout de même un peu frais.

M. LE MINISTRE.- Il n'y a pas trois milliards d'argent frais pour la Trésorerie. Généralisons la question. Nous venons de constater une fois de plus que des opérations de cette nature ont pour résultat non pas devenir en aide à la trésorerie, mais de la sécher, attendu que chaque mois, les 60 milliards de bons actuellement en circulation présentent une échéance moyenne de 8 milliards. Il faut que j'aie de l'argent frais. Pratiquement, le mécanisme de toutes les souscriptions, surtout depuis un an, se fait de la façon suivante : Vous avez une émission, on souscrit à cette émission. En admettant le remboursement des bons qui viennent à échéance à cette période, il y a peu d'argent frais pour le Crédit national, mais un trou pour la Trésorerie.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je ne suis pas fâché de cette explication, car j'avais été un peu surpris de cette phrase gouvernementale qui a été publiée sous votre signature, Monsieur le Ministre :

M. PAUL DOUMER.- Il y a toujours un petit bénéfice.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Quel emploi avez-vous fait de ces trois milliards du Crédit National ? Lorsque nous vous les avons donnés, il avait été convenu - et le rapporteur général avait fait des réserves en commission et en séance plénière - que ces trois milliards devraient aller autant que possible aux sinistrés, aux régions libérées. On prévoyait seulement l'attribution d'un milliard. Vous vous réservez deux milliards pour votre trésorerie. Si j'examine les avances à l'Etat faites par la Banque de France ces jours-ci, je constate que les trois mil-

liards d'argent dit frais, que vous avez obtenus n'ont pas fait baisser les avances à l'Etat. L'année dernière, lorsque le Crédit National a fait sa première émission de trois milliards, immédiatement on a vu baissé à 21.400 millions le montant des avances qui étaient de 24 milliards quelques mois auparavant. Nous constatons que l'emprunt de trois milliards n'a pas fait baisser les avances à l'Etat. Quelle utilisation ^{en} a-t-on fait ? L'argent est-il allé aux sinistrés et pourquoi les avances à l'Etat n'ont ^{elles} pas diminué pour ainsi dire d'un centime ?

M. LE MINISTRE.- Trois milliards environ ont été souscrits et sont à la disposition du Crédit National, mais effectivement il a dû dépenser à peu près un milliard. C'est d'ailleurs l'autorisation que vous m'aviez donnée pour les deux premiers mois, mais la différence s'explique de la façon suivante. Avec le budget des dépenses recouvrables et les différents emprunts des sinistrés, je me trouve dans la situation de me procurer chaque mois 1.500 millions de ressources supplémentaires. L'année dernière, la cadence était de 18 milliards environ. Cette année si nous marchons à une cadence à peu près égale et si je ne peux pas la ralentir - vous savez les efforts que je fais dans les régions libérées pour diminuer cette cadence - je devrai encore, tous les mois, par les bons du Trésor ou autrement, me procurer ces 1.500 millions, soit en deux mois trois milliards. Je n'ai pas encore les chiffres des souscriptions des bons du Trésor, et des bons de la Défense nationale pour le mois de Janvier, mais il est certain que nous n'avons pas obtenu ces trois milliards

Les remboursements des bons se sont peut-être élevés à deux milliards et sont venus manger la plus grande partie de ces trois milliards. Il est certain que le mécanisme de ces bons du Trésor, qui a été merveilleux, ne joue plus avec les autres emprunts.

Nous sommes arrivés à une époque où le public apporte tous les mois au trésor, sous différentes formes : bons du Trésor, Crédit national ou bons de la défense nationale à peu près la même somme. Si je pompe par le ^{National}Crédit ces trois milliards, je les trouve en moins dans ma caisse. Je suis en train de faire tirer un graphique de cette opération : Il vous montrera la courbe des grosses émissions du Crédit national et des grosses rentrées, mais dans le même mois la courbe, en sens contraire, des gros remboursements des bons, par exemple en octobre et en novembre lorsque nous avons fait l'opération des bons de 3 à 5 ans qui, extérieurement, a été un succès, pour 8 milliards de bons. Sur ce chiffre, nous avons eu plus de 6 milliards de remboursement. Au mois de juillet, pour le Crédit national, nous avons eu 4 milliards et 1.500 millions de remboursement.

M. PAUL DOUMER.- Il y a eu tout de même un petit bénéfice.

M. LE MINISTRE.- Nous avons tenu de longues conférences avec le Crédit National, la Banque de France et les banques pour voir si nous avons intérêt à continuer ces emprunts du Crédit national; s'il n'y avait pas eu ces emprunts, j'aurais peut-être eu un milliard et demi de bons. En réalité, cette opération du Crédit ne donne

pas un sou au Trésor. Elle ajoute aux embarras de la Trésorerie.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- La question reste posée, En outre de ces trois milliards du Crédit National, vous aviez une possibilité de quatre milliards jusqu'à la date du premier mars prochain. Or, vous avez à renouveler les 5.665 millions de bons qui doivent venir à échéance en juin. Si vous n'avez pas des besoins urgents de trésorerie, il semble que cela puisse attendre. Vous auriez pu, avec la possibilité des quatre milliards dont vous disposez par la loi, les lancer dans le public et avec les deux ou quatre milliards demandés par les douzièmes provisoires vous auriez eu 6 ou 8 milliards à votre disposition. Cela n'aurait pas préoccupé outre mesure le public. Vous auriez fait le remboursement des bons Doumer et vous n'auriez pas lancé, malgré tout, ce chiffre de 5 + 8 qui a d'abord été 13.

Vous avez rappelé que c'est à la suite d'une lettre que je vous ai écrite, il fallait tout de même distinguer le budget spécial du budget général dans cette affaire. Comme le budget spécial a toujours été soumis à une loi spéciale, on ne pouvait pas prévoir dans une seule loi, en bloc, ces 13 milliards, Vous avez donc affecté 5 milliards au budget général et 8 milliards au budget spécial; nous voudrions être fixés, car c'est une des grandes préoccupations de la Commission des finances, surtout en l'absence de renseignements précis de vos services. Vos directions, qui ne sont pas encore des directions générales, ne semblent pas particulièrement pressées de renseigner la Commission des finances du Sénat.

Vous avez beaucoup à faire, Monsieur le Ministre; je vous ai écrit plusieurs lettres pressantes, soit pour les comptes spéciaux, soit pour l'état complet des recettes et des dépenses de la Trésorerie pour 1922, sans quoi nous sommes sur du sable mouvant, et je n'ai pas de réponse.

Encore une fois, je voudrais savoir pourquoi vous avez devancé de douze jours les douzièmes provisoires et fait cette grande apparence d'opération; je voudrais savoir si vous avez vraiment des besoins si pressants en dehors du renouvellement des bons Doumer.

M. LE MINISTRE.- Je vise d'abord la question des renseignements, Monsieur le Rapporteur, vous savez que je vous donne tous les renseignements dont je dispose moi-même. Vous ne pouvez pas me demander des renseignements que je n'ai pas et que je voudrais bien posséder, car les centralisations d'écritures, avec la comptabilité que nous avons, se font avec une lenteur à déplorer, que je déplore et que mes prédécesseurs ont déplorée aussi. Tous les anciens ministres des finances qui sont ici savent avec quelles difficultés nous pouvons obtenir les chiffres de la Trésorerie. Il faut attendre 4,5 ou 6 mois après la clôture de l'exercice. Je suis d'autant plus gêné qu'un projet de loi déposé par M. DOUMER et tendant à l'apurement des comptes de guerre et de la période qui a suivi, est depuis 18 mois devant la Commission des comptes de la Chambre des Députés. J'ai été entendu trois fois.

M. PAUL DOUMER.- Et moi autant !

M. LE MINISTRE.- Je ne dirai pas de mal de cette commission où nous avons des amis communs. Je lui ai é-

crit des lettres comminatoires. J'ai dit que je porterais, s'il le fallait, la question à la Tribune.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Avant votre arrivée, Monsieur le Ministre, j'ai parlé précisément à mes collègues de ce que vous venez de dire. M. Ev~~er~~garde un rapport qui met tout en péril.... C'est sans doute un homme fort aimable, mais il n'est pas admissible qu'un parlementaire garde si longtemps un rapport dont le but est d'apurer les comptes du Trésor. Nous n'avons ainsi ni les comptes généraux de l'administration des finances, ni même les tableaux des recettes et de trésorerie pour l'année 1922, sans lesquels pourtant un exposé financier n'a aucune valeur, puisque le Ministre des finances ne sait pas sur quelle base il doit présenter le budget de 1923 et demander des autorisations d'émission.

C'est pour de pareilles raisons qu'un régime s'est écroulé, il y avait pourtant de belles choses ! C'est parce qu'il n'y avait plus de contrôle de la comptabilité publique. C'est la véritable raison pour laquelle les Etats-Généraux se sont fâchés : Est-il possible après 50 ans d'une République que nous avons construite et pour des comptes de guerre et issus de la guerre, que le Gouvernement se contente de dire : "Je n'y peux rien !" Vous nous l'avez déjà dit une fois en octobre. C'est une question fondamentale. Vous venez bien devant la Commission pour réclamer l'extrême urgence de ces autorisations et vous ne rencontrez pas de difficulté au Sénat. Mais n'oubliez pas que nous ne sommes que des contrôleurs, notre honneur et je dirai même notre devoir républicain, notre devoir national, c'est que notre contrôle s'exerce; sans cela

nous serions obligés un jour ou l'autre, si le Gouvernement ne veut pas prendre en mains cette affaire, de porter la question à la tribune sous une forme quelconque.

M. PAUL DOUMER.- Même la Cour des Comptes s'en trouve arrêtée !

M. LE MINISTRE.- J'ai vu personnellement M. Evain il y a une quinzaine de jours et je lui ai dit que cet état de choses aboutirait à des répercussions directes, car il y a là tout un ensemble de mesures à prendre. Ces comptes de guerre sont formidables, c'est d'autant plus grave étant donnée la coupure que M. DOUMER avait fait au 31 Décembre 1920. La coupure ne pourra être faite qu'au 31 Décembre 1921.

M. LEBRUN.- Que répond M. Evain ?

M. LE MINISTRE.- Il me répond en m'assurant de sa bonne volonté. Il dit que le rapport est prêt et il me demande des renseignements nouveaux, je lui ai bien fourni un mètre cube de papier, et M. Doumer également ! Je remercie M. LE RAPPORTEUR GENERAL d'avoir soulevé l'incident.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Objectivement .

M. LE MINISTRE.- Je vais en prendre prétexte et porterai, s'il le faut, la question à la tribune de la Chambre des Députés. Il y a malheureusement dans nos assemblées des règlements qui font qu'une commission ne rapportant pas un projet, le Gouvernement est désarmé contre elle; évidemment, la question est très grave.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est la base de tout.

M. LE MINISTRE.- Je reviens directement à la question posée par l'honorable rapporteur général. Je suppose qu'au cours des trois prochains mois j'aie besoin de sommes de cette importance. Il est très exact que vous m'avez déjà accordé une somme de quatre milliards d'emprunt pour janvier et février. Toutefois, vous remarquez qu'actuellement si le budget des dépenses du budget ordinaire est à peu près couvert par les recettes... nous avons des plus-values - nous pouvons nous en réjouir en ce qui concerne le mois de janvier, qui à très peu de choses près équilibrent les dépenses du budget ordinaire. Mais j'ai tout de même mon budget des dépenses recouvrables. Le Crédit National ne fait que des avances aux sinistrés. Je suis donc de ce côté à découvert pour les mois de janvier et de février, et je ne vous cacherai pas que si, à l'occasion du renouvellement des bons Doumer, je pouvais faire une opération rapportant plus de six milliards, je m'en réjouirais. Si nous pouvions avoir 2, 3 ou 4 milliards d'argent frais, ils seraient les bienvenus.

Donc, premier point, je ferai tous mes efforts pour avoir une somme d'argent supérieure à celle qui est nécessaire pour l'opération des bons Doumer. Si ces souscriptions ont du succès, je ne puis être arrêté par une limite d'émission trop étroite, si on me donne quatre milliards et si j'en fais cinq, cela me mettra dans une situation fâcheuse vis-à-vis du Parlement et des souscripteurs; d'autant plus que ces 13 milliards représentent le chiffre de l'année dernière, diminué de trois milliards:

Il y a d'autre part la question du remboursement de

Il y a d'autre part la question du remboursement de la dette avec l'Angleterre. Elle se compose de deux parties, il y a la dette de guerre; nous n'en parlons pas pour l'instant. Il y a aussi la dette commerciale de la Banque de France: La première échéance est fin avril; elle est considérable; j'engage actuellement des négociations avec la Banque d'Angleterre. J'en ai parlé à mon dernier voyage à Londres, les circonstances étaient peu favorables en janvier; j'essaie d'obtenir des prorogations d'échéance, car cette dette au cours du change, doit représenter 3.500 millions environ, peut-être 4 milliards ~~en au~~ cours actuel du change.

Il s'agit donc de gros chiffres, là encore, je peux être amené à faire une opération de crédit. Les Anglais, à un moment, avaient paru disposés à nous laisser faire une opération de crédit sur le marché de Londres; depuis, la situation n'est guère favorable. Une seule chose est favorable, c'est que pour le remboursement, la Banque de France serait obligée d'acheter l'or aux Etats-Unis; et les Anglais ont, du fait de la question de l'or, un intérêt à ce que nous ne les remboursions pas immédiatement, mais je suis obligé de prévoir toutes les éventualités. Il peut donc se produire que j'aie à procéder à des opérations de remboursement en Angleterre; si j'achetais des livres sur le marché, ce serait un désastre, non seulement pour notre change, mais pour l'Angleterre, car elle a intérêt à ce que le rapport entre la livre et le franc ne dépasse pas certaines limites, sans quoi ce serait la mort de tout le commerce. Je peux donc avoir à faire dans un avenir prochain une opération intéressante.

M. PAUL DOUMER.- Nous l'avons déjà faite pour les Etats-Unis.

M. LE MINISTRE.- Je ne puis à la tribune donner, toutes ces explications et c'est pourquoi je ne peux pas revenir souvent soulever la question des émissions, C'est la raison pour laquelle je vous demande l'ensemble de la somme.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il ne s'agit pas seulement de renouveler les bons de 1921, mais de faire quelque grande opération de Trésorerie que M. LE MINISTRE DES FINANCES estime tout à fait indispensable.

M. LE MINISTRE.- Si je peux la faire !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Comment ferez-vous cette opération ? Avec de nouveaux bons de 3 à 5 ans ?

M. LE MINISTRE.- Je vais offrir des bons en remplacement des bons Doumer. Je n'ai pas encore arrêté le type ce seront probablement des bons échelonnés avec faculté de remboursement pour l'Etat, si les circonstances le permettaient au bout d'un certain temps, Malgré la pression que l'on fait dans certains milieux, je ne veux pas faire des opérations à long terme; si je fais des bons de 6 à 8 ans, je veux avoir, au bout de 5 ans, la faculté de conversion. Il faut bien espérer en effet, que nous verrons dans un délai plus ou moins éloigné le taux de l'intérêt de l'argent diminuer. A ce moment, il faut que le Trésor ne soit pas lié par des engagements à trop long terme, pour que le cas échéant nous puissions en bénéficier.

M. JEANNENEY.- Il y a dans cette question une contre-partie. L'éventualité du remboursement influe déjà sur le taux de l'intérêt que vous servez. Un certain nombre d'entre nous sont effrayés de voir avec quelle âpreté on pousse aux emprunts à court terme qui donnent aux banques des profits qu'elles n'auraient pas avec une opération à long terme, il y a là un élément dont il faut tenir compte.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je sais que trop souvent les banques et la presse ont partie liée et que, malheureusement, à travers l'intérêt général, il y a des intérêts : je prends en exemple cette petite campagne au sujet des 13 milliards ; j'ai réuni pourtant les établissements et les journaux ; j'ai expliqué l'opération comme je l'ai fait devant vous ; je leur ai dit : "Il ne s'agit pas d'une émission de 13 milliards" ; ne veut-on pas dans certains milieux parlementaires m'obliger à faire une loterie. J'ai sur mon bureau quatre ou cinq projets de loterie pour une somme de 10 milliards, je nedis pas qu'il n'y aurait pas d'autres procédés d'emprunter que ceux dont nous usons actuellement, mais il serait très grave de se lancer dans certains procédés.

M. PAUL DOUMER.- S'il en avait été temps encore, il aurait mieux valu faire passer cela sous le couvert des douzièmes provisoires, maintenant, c'est trop tard.

M. LE MINISTRE.- Je ne peux pas attendre pour la raison que j'indique, les textes qu'a rappelés M. LE RAP-
PORTEUR GENERAL sont libellés de telle façon que je ne pou-
vais pas prendre les mesures réglementaires nécessaires
pour organiser, pendant le mois de février, le remboursement

de vos bons, attendu que je n'étais autorisé à effectuer ces opérations de remboursement que pour les bons venant à échéance en janvier et février.

M. PAUL DOUMER.- Ces articles, on les aurait mis sous la forme dans les douzièmes, mais ce sont des regrets superflus !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous allons avoir un supplément de charges qu'il faudra évaluer, du fait de la consolidation des bons d'un an, à 6.650 millions.

M. LE MINISTRE.- Je n'ai pas fait état dans mon projet d'équilibre des économies supplémentaires que la Commission des finances propose. Je ne peux pas accepter ses 250 millions, nous sommes dans une période où il ne s'agit pas de baisser l'intérêt des bons. On souscrit de moins en moins, quand vous faites la courbe des valeurs, vous êtes obligés de constater qu'il y a des taux de placement plus avantageux.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il y a encore deux questions qui me paraissent importantes et qu'on doit poser à M. le MINISTRE DES FINANCES à ce point de vue.

L'autorisation de 5 milliards pour les besoins du budget général sera-t-elle suffisante ? Vous avez à rembourser à la banque 2 milliards, il ne restera plus que 3 milliards.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- J'ai en effet, à rembourser à la Banque deux milliards, mais il y a un fonds d'amortissement qui a rapporté 85 millions pour cette année, Ces deux milliards se ramènent donc à 1.200 millions

en chiffre rond. De plus, les comptes spéciaux, cette année, ne vont pas nous causer de dépenses, peut-être même aurons-nous un solde créditeur.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- A la suite de l'audition que nous avons eue ici, j'ai demandé des renseignements sur les comptes spéciaux. Il m'a été déclaré qu'on était dans l'impossibilité de fournir quoi que ce soit relativement aux comptes spéciaux. D'après nos calculs, ils seront en débit -ou en crédit,- suivant le langage qu'on préfère, de près d'un milliard. Vos comptes spéciaux sont dans "une pagaille" effroyable et c'est pourquoi je me permets de vous demander si vous allez ouvrir un nouveau compte spécial pour toutes les opérations qui se font en ce moment-ci en Westphalie et en Rhénanie.

Vous avez publié, il y a deux jours un décret au Journal Officiel qui n'est qu'un décret de "plaque tournante"; vous ouvrez un compte pour permettre aux payeurs aux armées de faire leurs opérations, mais sera-ce un compte spécial des opérations westphalo-rhénaniennes, et alors allons nous rentrer dans le régime de la guerre, ou bien le budget va-t-il être affecté ? Il y a là une question extrêmement grave que je me permets de vous poser et à laquelle je vous demande de me répondre dans la mesure où vous pourrez y répondre.

M. LE MINISTRE.- Je puis y répondre et je vous suis même extrêmement reconnaissant de me poser la question.

Je parlerai d'abord des comptes spéciaux. Bien que je n'en sois chargé que depuis un an, et sans vouloir mettre

en cause tous mes prédécesseurs, tout le monde sait la peine que nous avons nous-mêmes à avoir des renseignements. Je prends certains comptes -celui du ravitaillement, par exemple, - pour en établir le bilan, c'est une opération terrible; nous nous y sommes attelés, nous commençons à la faire, mais je puis vous garantir qu'il faudra au moins six mois avant d'obtenir des résultats. Il y a d'autres comptes- un notamment que M. Bérenger connaît bien, celui de la marine marchande, il y a le compte de la flotte en gérance, des comptes de constructions; ils sont extrêmement difficiles à suivre et même pour le gouvernement il est très difficile aussi d'avoir des renseignements de certaines administrations qui n'ont pas toujours eu une comptabilité régulière, qui souvent même n'ont pas de comptabilité du tout étant donné que pendant la guerre il y a des missions qui ont passé des opérations s'étendant, comme celles de la Marine Marchande, au monde entier. Vous avez des comptes de Consuls qui se promènent actuellement et que nous essayons de centraliser. Vous connaissez le mécanisme compliqué de ces opérations défectueuses, sans contrôle. Nous avons des missions à New-York et à Londres par exemple, - je vous donne ces renseignements parce que nous sommes entre nous et j'aime mieux que vous m'ayez posé ces questions ici qu'à la tribune, - la situation est la suivante : il y a dix-huit mois ou deux ans la plus grande partie du personnel des missions a été licenciée et notre agence financière est restée seule. Nous avons là un homme distingué, M. d'Avenol, qui a essayé de centraliser les services, mais certains de ces services ont été presque volatilisés; on a essayé de connaî-

tre les chiffres, mais il n'y a pas de pièces comptables et nous avons toutes les peines du monde à régler nos comptes avec les Anglais. Nous avons les comptes du Foreign Office, de l'armée, de la guerre, des grands transports, des versements à faire aux chemins de fer pour l'utilisation de nos voies pendant la guerre. Il ya là toute une série d'ajustements de comptes, et je dois dire à la décharge de l'administration française que l'administration anglaise n'est pas plus avancée que nous. La comptabilité anglaise est, on peut le dire pire que la nôtre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ce n'est pas peu dire !

M. LE MINISTRE.- Et ceci vous explique que nos comptes sont mal tenus, - je suis le premier à le reconnaître, mais nous faisons un gros effort de décentralisation ce qui n'empêche pas qu'il faudra encore longtemps avant que nous ayons fini.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'en reviens à la question fondamentale : aurez-vous besoin de nouveaux comptes spéciaux ?

M. LE MINISTRE.- Je reviens à la Ruhr, car la question est extrêmement intéressante. Vous pensez bien que ce n'est pas moi qui irai ressusciter les comptes spéciaux et, par conséquent, il n'y aura pas de compte spécial de la Ruhr et des opérations effectuées en Rhénanie. Voilà sous quelle forme comptable les opérations vont s'effectuer; vous savez qu'il y a au budget des dépenses recouvrables un chapitre spécial pour l'entretien des armées d'occupations: "Chapitre 1er" Dépenses du ministère des affaires étrangères; - mission Tirard et haute commission interal-

liée" - Chapitre 2 - "Dépenses militaires", c'est-à-dire armée d'occupation sur la rive gauche du Rhin, et il y avait, je crois, ces dernières années un chapitre pour les troupes d'occupation de Memel . Nous avons l'intention d'ouvrir au Ministère des Affaires Etrangères un chapitre 1bis "frais d'entretien des missions civiles dans la Ruhr et en Rhénanie. Ce sont nos diverses missions d'ingénieurs que nous avons à entretenir là bas. Nous allons ouvrir, en ce qui concerne les dépenses militaires, un chapitre 2bis "frais occasionnés par l'occupation de la Ruhr. Pour les chemins de fer nous ouvrons un chapitre spécial, car les chemins de fer se présentent dans des conditions trop particulières pour qu'on puisse les imputer aux dépenses militaires ou civiles. Pour les postes, rien n'a été encore organisé. Tout cela est au budget des dépenses recouvrables, et il y aura, - j'appelle votre attention là-dessus également, - je l'espère, j'en suis même convaincu, - des recettes. D'abord, nous allons percevoir, - nous commençons à percevoir des recettes pour les douanes, le kohlensteuer, etc, etc, et conformément à la notification adressée à l'Allemagne, d'accord avec la Commission des Réparations que le produit net de ces recettes, c'est-à-dire déduction faite des dépenses que nous engageons sur la rive gauche du Rhin. Par conséquent, nous allons commencer par nous payer de nos dépenses et s'il y a des excédents nous le verrons. Nous avons donc besoin d'un fonds de roulement pour la mise en marche.

En ce qui concerne les dépenses civiles nous dépenserons beaucoup plus que nous encaissons, c'est évident, pour les chemins de fer. M. LE Trocquer a pris l'affaire en mains et il est déjà arrivé à des résultats intéressants.

Je suis convaincu que les chemins de fer vont coûter pendant quatre ou cinq mois, - mais les chemins de fer rhénans, contrairement à ce que l'on a cru constituent un gage réel qui doit être productif. Les dépenses de ces chemins de fer rhénans sont très comparables à nos propres dépenses, mais les recettes étaient, jusqu'à présent absolument dérisoires et les Allemands faisaient ressortir dans tous leurs comptes des déficits considérables. J'attire votre attention sur ce fait qu'en ce qui concerne les tarifs de voyageurs, au taux du change ils représentaient 1/13 environ des tarifs français ! Admettez que nous les relevions seulement dans une proportion non pas de 1 à 13 mais en multipliant le chiffre des tarifs par 3 ou 4, nous arriverons très rapidement et non pas seulement d'une façon théorique, à boucler; c'est ma conviction absolue. J'ai vu les ingénieurs, j'ai vu le général Payot, les inspecteurs de finances, c'est la conviction de tout le monde - les chemins de fer rhénans doivent constituer un gage productif. Les recettes de toutes ces sortes d'opérations figureront dans un chapitre spécial du budget de dépenses, mais aussi un budget de recettes, Il y a là une petite difficulté que nous sommes en train de mettre au point. En effet, ces opérations sont des opérations franco-belges et il y a des comptes à établir pour la quote part des dépenses et des recettes afférentes aux deux pays:

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il semble ressortir de ces déclarations que si l'on envisage l'autre côté de l'opération, il y aura un manque à gagner formidable cette année. Pour le charbon notamment la métallurgie ne

peut encore compter sur l'exportation de ce produit. Ne craignez-vous pas, bien que vous envisagiez un horizon de recettes que cela se traduise tout d'abord par un horizon de dépenses ? C'est au point de vue de la Trésorerie que je pose la question.

M. LE MINISTRE.- C'est certain !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous allez donc avoir un compte de dépenses générales de la nation, une hausse du prix de la vie qui retentira sur le budget, et j'en reviens alors à la question que je posais : croyez-vous que l'autorisation de 5 milliards pour les besoins du budget général sera suffisante ? Nous défalquons seulement 1.200 millions au lieu des 2 milliards que vous aviez calculés, il n'en reste pas moins peu de choses, - 3 milliards et quelques centaines de millions pour des besoins de trésorerie qui me paraissent formidables. Je ne voudrais pas donner à nouveau les chiffres que j'ai déjà apportés ici. Si vous réservez les 8 milliards pour les dépenses recouvrables, sans compter le Crédit National et les sinistrés qui devraient nécessiter 12 milliards - c'est-à-dire 20 milliards pour les régions libérées, - pourrez-vous trouver dans les 3 milliards 200 millions qui vous restent de quoi pourvoir aux besoins du budget général ordinaire de la France ? J'en suis absolument inquiet, je ne vous le cache pas et c'est là-dessus que nous devons nous expliquer. Vous avez annoncé dans votre exposé des motifs cette opération de 13 milliards comme une opération légale, - c'est vrai, - mais sera-ce fini ? Je crains que, dans quatre mois on ne soit appelé

à demander au pays beaucoup d'argent par l'emprunt pour la Trésorerie.

M. PASQUET.- Les 8 milliards vont-ils être dépensés tout de suite ?

M. LE MINISTRE.- Assurément non !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il y a 20 milliards pour les Régions libérées; il faut faire appel à l'emprunt pour cela; c'est sacré et ce n'est pas le président de la Commission des Régions libérées qui protestera. Il n'y aura donc que 3 milliards pour le budget général. La Trésorerie ne peut s'en contenter; mon devoir est de le dire et c'est au Ministre à s'expliquer.

M. LE MINISTRE.- Vous seriez presque tenté, Monsieur le Rapporteur Général, de trouver que je ne demande pas assez d'argent; mais si j'étais sûr de pouvoir réaliser les 13 milliards, je m'estimerais déjà très-satisfait. Ce qui me préoccupe actuellement, c'est la possibilité de faire mon emprunt. Pensez vous que depuis 3 ans nous pouvons annuellement 20 ou 30 milliards dans ce pays de France; réfléchissez à l'importance de cette somme. Il faut bien le constater, il y a une lassitude réelle dans le public. Nous avons beau "habiller" nos emprunts, les présenter sous de belles couleurs, faire du papier de toutes nuances, multiplier en un mot les formes de l'emprunt, il faut bien reconnaître entre nous que nous avons beaucoup de peine à grouver des fonds.

M. PASQUET.- Le taux d'escompte de la Banque de France va-t-il être relevé ou non ?

M. LE MINISTRE.- Je ne puis m'expliquer à cet égard; c'est une question qui concerne la Banque De France. Si je vous donnais mon avis personnel je vous dirais que je ne suis pas désireux de voir relever le taux d'escompte de la Banque de France, parce que tant que nous pouvons tenir au taux actuel nous devons donner au commerce et à l'industrie toutes les facilités qu'ils peuvent réclamer légitimement de nous. Si la Banque de France estime qu'il est préférable de relever le taux de son escompte, elle en sera juge, mais pour le moment il n'en est pas question.

M. LE PRESIDENT.- En somme, vous répondez à M. le Rapporteur général que 13 milliards ne vous suffiront pas, mais que vous craignez de ne pas les trouver .

M. LE MINISTRE.- Comment se pose la question ? 13 milliards que je demande, plus 6 pour le Crédit national.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Plus 4 pour les sinistrés !

M. LE MINISTRE.- Non ! Je dis 6 pour le Crédit national et pour les sinistrés 3 seulement; l'année dernière théoriquement on avait adopté le chiffre de 4 milliards, mais on n'avait fait que 3 milliards et cette année vous ferez difficilement 2. Et ainsi nous arrivons encore à une somme d'un ordre de grandeur telle que je suis vraiment inquiet et que je me demande si nous pouvons le réaliser.

M. JEANNENEY.- 5 milliards vous pouvez les faire.

M. LE MINISTRE.- C'est en dehors du Budget .

J'ai dit un jour qu'il n'y a "qu'un argent"; il n'y a, de même qu'une trésorerie et il faut bien reconnaître que tout est "pompé". La meilleure preuve c'est que lorsque nous faisons au Ministère des finances une grosse opération de trésorerie nous faisons le vide devant nous.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- En somme nous en arrivons à ce que je prévoyais ici-même le 19 octobre dernier, je ne dirai pas à la catastrophe, - je ne veux pas employer de gros mots, - mais à des heures excessivement pénibles pour la Trésorerie, parce que le trou est beaucoup plus large qu'on l'estimait dans les services du ministère des finances. Nous voilà à peine au mois de mars; c'est une question qu'il convient de poser : que compte faire le gouvernement ? Il nous demande une autorisation de 13 milliards. Il se rend compte qu'il ne pourra pas probablement, les trouver dans le crédit du public, et s'il les trouvait il ne trouvera pas les 30 ou 35 milliards dont il aura besoin cette année; quid alors ? Excusez ma rudesse, mais elle n'est que l'expression de mes sentiments de sympathie.

M. LE MINISTRE.- Nous collaborons, les uns et les autres à une tâche commune et lourde. Nos divergences profondes, mais amicales, du mois d'octobre ne portaient nullement sur les difficultés de la Trésorerie. Moi qui tiens la queue de la poêle, je me rends compte de ces difficultés; elles sont réelles et iront grandissant tant que l'Allemagne n'aura pas payé. Plaçons nous dans l'hypothèse du pire : si l'Allemagne ne paye pas nous ne pouvons pas continuer à payer les régions libé-

rées, car personne ici ne peut nous demander de faire des billets, étant donné l'exemple effroyable de l'Allemagne et de l'Autriche, Les personnes qui, dans la presse, avaient été séduites par la facilité trompeuse de l'inflation la redoutent maintenant quand elles considèrent la rapidité avec laquelle le mouvement s'est déclenché en Allemagne. Si je faisais un graphique des changes allemands à partir du mois de juillet ou d'août, ce serait des courbes au carré géométrique que je devrais tracer. Au début il n'y a eu que des émissions de 2 milliards par semaine, puis soudain c'est monté à 10, puis à 100 puis à 200 milliards ! Par conséquent, tout le monde ici écarte l'inflation car le jour où nous serions amenés à faire du billet, ce serait une heure très grave pour le pays, qu'il faudrait envisager avec angoisse. Mais, je le dis nettement, s'il n'est pas possible de toucher des sommes importantes de l'Allemagne nous ne pouvons plus inscrire au budget des dépenses recouvrables les dépenses que nous faisons actuellement.

M. LUCIEN HUBERT.- Il en est de même pour tout le reste, bien entendu !

M. LE MINISTRE.- Evidemment !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous avez 8 milliards aux dépenses recouvrables, alors que l'an dernier l'on avait prévu seulement 6 milliards. Ces deux milliards supplémentaires indiquent donc que vous n'avez pas confiance dans les recettes qui vous viendront de l'Allemagne.

M. LE MINISTRE.- Je crois que l'opération de la

Ruhr, - car nous en arrivons toujours là, et l'avenir de notre pays lui-même est lié à l'opération de la Ruhr, - si elle réussit, comme j'en suis convaincu, n'en est pas moins une opération à long terme et ce n'est pas du jour au lendemain que nous pourrions en tirer des profits; M. le Président du Conseil, s'il était ici, vous le dirait avec plus d'autorité que moi et il est certain que nous aurons des années difficiles à passer. Le remède héroïque, quel est-il ? suspendre complètement les paiements dans les régions libérées . (Dénégations).

M. LUCIEN HUBERT.- Vous les suspendrez en d'autres endroits avant que de les suspendre là !

M. LE MINISTRE.- Si vous m'indiquez les chapitres du budget sur lesquels je puis faire des milliards d'économies nous les discuterons, mais il n'y a qu'un budget qui cube, et vous le connaissez.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- La Commission des finances de la Chambre a estimé qu'il nous suffisait d'avoir une initiative financière de 390 millions d'économies sur son programme; 390 millions ! c'est tout ce qu'elle veut bien nous laisser comme économies à réaliser !

M. LE PRESIDENT.- M. LE RAPPORTEUR GENERAL a posé à M. LE MINISTRE DES FINANCES les questions qu'il désirait lui adresser. Si personne n'a d'autres questions à faire nous allons lui rendre sa liberté; mais il est bien entendu que nous devons l'entendre ultérieurement pour des questions au sujet desquelles il a demandé lui-même à venir devant la Commission. Monsieur le Ministre des Finances, pourriez-vous disposer d'un jour de la semaine Prochaine ?

M. LE MINISTRE.- J'avais demandé à la Commission des finances de la Chambre de faire venir mardi la loi d'équilibre; j'espère que la discussion pourra être terminée à la fin de la semaine prochaine.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Par conséquent, ayant fini cette discussion à la fin de la semaine prochaine, votre audition ici pourrait venir au début de l'autre semaine ?

M. LE MINISTRE.- Parfaitement !

M. LE PRESIDENT.- D'autant plus qu'entre temps nous aurons à entendre M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. Vous nous ferez donc savoir, Monsieur le Ministre, au début de la semaine prochaine, quel jour de l'autre semaine vous pourrez venir devant la Commission.

M. LE MINISTRE.- C'est entendu. Avant de nous séparer je voudrais ^{poser} une question à laquelle vous répondrez dans la mesure où vous pourrez le faire. Un certain nombre de vos collègues sont venus me trouver pour me demander d'insérer dans la loi de douzièmes, des dispositions concernant les vins fins et le carburant national. On m'a fait valoir que du fait du vote de la Chambre, le commerce des vins fins avait été lésé et l'on a fait auprès de moi une démarche extrêmement vive et pressante pour me demander d'insérer un texte dans la loi de douzièmes, mais avant de me décider, je voudrais savoir si ce texte rencontre l'assentiment du Sénat, car s'il doit y avoir sur ce point une grosse discussion, je ne le ferai pas, estimant que le Sénat doit se prononcer en toute liberté sur une question aussi grave. D'un autre côté, il y a

tout de même une situation très délicate pour le commerce des vins fins.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je ne vois pas pourquoi l'on a réuni deux choses qui ne sont liées que par des liquides (sourires). La question du carburant national est très importante et je ne sais pas, d'ailleurs, ce que la commission des finances en pensera elle-même. La question des vins fins, à côté, est toute petite et peut-être pourrait-on, elle, la joindre à la loi de douzièmes.

PLUSIEURS SENATEURS.- Les deux questions sont liées!

M. LE MINISTRE.- Je n'ai consenti à dégrever les vins fins qu'à la condition d'augmenter de 1 franc le droit de circulation et l'on m'a accordé ces 20 sous à cause du carburant national; je ne puis dégrever les vins fins si l'on ne me donne pas les 20 sous ! Si vous estimez que cela présente des inconvénients je ne l'insérerai pas.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- En ce qui concerne le carburant national, je ne crois pas que la question puisse venir à l'occasion d'un projet de douzièmes; en ce qui concerne les vins, c'est une autre question.

M. LE MINISTRE.- Dans ces conditions, je ne mettrai rien dans le projet de douzièmes.

M. LUCIEN HUBERT.- Avant que M. LE MINISTRE ne se retire, j'ai à lui demander un dernier renseignement : Quelle est la capacité de placement actuelle de la France ?

M. LE MINISTRE.- Je pourrai vous donner les chiffres; je ne les ai pas présents à la mémoire. Je crois

qu'en 1922 elle a été de 28 ou 29 milliards; en 1920 elle a atteint 56 milliards.

M. FRANCOIS MARSAL.- En 1920 on a fait 38 milliards pour l'Etat, plus 3 milliards en ce qui concerne les Etats-Unis, soit 41 milliards, plus les obligations industrielles, etc.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous ne pourrons pas commencer un examen de la situation financière si M. Denoix et ses collègues ne se décident pas à envoyer à votre cabinet les renseignements demandés. Je me permets d'appeler votre attention sur les ordres qui avaient été donnés au mois de novembre à la suite des explications que nous avons échangées ici. On a dit : "on ne donnera pas au Rapporteur Général de renseignements qui n'aient passé par le cabinet"; - c'est votre droit.

M. LE MINISTRE.- Cela a toujours été ainsi; cela doit être ainsi.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je ne m'élève pas contre, mais les circonstances qui se produisent sont telles que depuis ce moment aucune communication précise n'a pu être faite à la Commission des finances. ~~que~~ M. LE MINISTRE DES FINANCES applique la méthode qu'il jugera la meilleure, mais ce que je demande c'est que nous puissions être renseignés.

M. LEPRESIDENT.- Il y a également la question du rapport Evain qui pourra venir la semaine prochaine. Personne n'a plus rien à demander à M. le Ministre ? Monsieur le Ministre, nous vous remercions. Monsieur le Ministre des Finances se retire.

ADOPTION DU PROJET DE LOI
AUTORISANT L'EMISSION ET LE RENOUELEMENT
DE VALEURS DU TRESOR A COURT TERME -

Après le départ de M. LE MINISTRE DES FINANCES, la Commission délibère sur le projet de loi qui vient de faire l'objet de son audition.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- En lui-même, le projet de loi dont nous sommes saisis n'est pas de nature à nous inquiéter; mais il révèle une situation de trésorerie presque tragique, beaucoup plus grave en tout cas que je ne le disais il y a quelques semaines. Seulement nous ne pouvons dans notre rapport, qui sera un document public, traiter cette question.

Je demande donc à la Commission de m'autoriser à déposer sur le bureau du Sénat un rapport concluant à l'adoption du projet en me faisant confiance pour la rédaction de ce rapport; je n'y parlerai pas de nos angoisses, mais je n'y montrerai pas non plus un optimisme qui ne serait pas digne de la Haute-Assemblée (Approbaton).

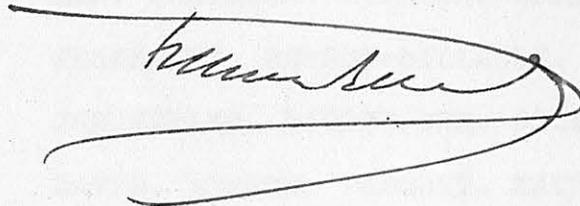
M. BIENVENU-MARTIN.- La seule manière d'éviter une catastrophe, c'est de pratiquer une politique de plus en plus stricte d'économies budgétaires (Approbaton). Si l'on veut pouvoir continuer à emprunter, il faut donner confiance aux paysans qui apportent leur argent au Trésor (Assentiment).

Le projet de loi est adopté. M. LE RAPPORTEUR GENERAL est autorisé à déposer son rapport sur le bureau du

Sénat et à demander que la discussion soit inscrite à l'ordre du jour de la séance de mardi prochain 20 février.

La séance est levée à 16 heures 35 minutes.

Le Président
de la Commission des Finances :



+++++